

conséquent concluantes. Ainsi encore: Von Richard (Saint-Petersbourg Med. Woch, 1898), a trouvé sur 1,055 enfants examinés 22,3 p. 100 de troubles de l'audition. Maure a trouvé 17 p. 100; Gellé, 22 à 25 p. 100; Félix, professeur agrégé à la Faculté de Bucharest (Sem. Med., 1903), 31 à 32 p. 100 d'affections de l'appareil de l'ouïe.

En France, le Dr de Lavarenne a établi que sur 300,000 conscrits, 2,500 sont exemptés ou réformés pour cause de surdité. Or, plus de la moitié des adénoïdiens sont plus ou moins affectés du côté de l'ouïe. Et en outre, sur les 600,000 sujets arrivés à l'âge de 21 ans 5,000 sont sourds. Les végétations adénoïdes en sont la cause dans la moitié des cas. Devant la concordance de toutes ces statistiques une conclusion rigoureuse se dégage, c'est que la fonction si importante de l'ouïe est compromise dans une proportion considérable à la suite, soit de tumeurs adénoïdes, soit de maladies infectieuses des voies respiratoires. Or, nous avons vu de quelle fréquence étaient ces maladies chez les enfants du milieu scolaire. De quel prix inestimable est donc l'inspection médicale qui dépiste ces états maladiés dont les conséquences sont graves parce qu'ils font courir des risques très sérieux à des organes de prime importance et peuvent diminuer la valeur sociale des individus. Il serait facile par l'inspection médicale de dépister de bonne heure ces végétations et d'en empêcher les méfaits consécutifs.

Et si c'était tout, mais il y a encore des maladies inhérentes au régime scolaire lui-même et qui, pour cette raison, ont été appelées "les maladies scolaires" proprement dites. Ce sont les troubles visuels et la scoliose.

#### MALADIES DE L'APPAREIL VISUEL.

Les troubles de l'appareil de la vue sont engendrés par un éclairage défectueux, par un travail visuel trop prolongé, par un défaut d'adaptation de la table de travail et du banc à la taille des élèves. Nous allons être édifiés sur la fréquence de ces maladies dites scolaires.

Le Dr. Motais, d'Angers, France, a déclaré devant l'Académie de Médecine, dans la séance du 19 Nov. 1889, que les études sco-